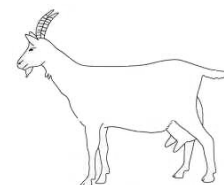




Contrat Fromages de chèvres fermiers

Producteur : Pierre ESTRADE



3 mois : octobre 2014 – décembre 2014

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Pierre ESTRADE
Ferme de la Cerisaie
La Crublais, 35310 Saint-Thurial
06.80.34.35.22 fermedelacerisaie@hotmail.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du
1er octobre 2014 au 23 décembre 2014 pour la fourniture de fromages de chèvres fermiers.

Cet abonnement me donne droit à des fromages de chèvres, produits dans la ferme de Pierre Estrade à Saint-Thurial. Les lots de fromages sont composés d'un panachage de produits en fonction de leurs disponibilités (exemple de fromages : fromage rond cendré, fromage rond sec ou demi-sec, fromage rond aux herbes...).

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait de chèvres. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production de fromages.

L'alimentation des chèvres est composée de foin, d'herbe, de céréales (mélange d'orge et de pois) produits au sein de la ferme de Pierre Estrade, auxquels s'ajoute en complément 10% de luzerne déshydratée produite en ille-et-Vilaine.

Les parcelles de la ferme étant en cours de conversion vers l'agriculture biologique, les fromages ne peuvent recevoir la mention Agriculture Biologique et ce jusqu'en 2015. Durant cette période, l'agriculteur s'engage à respecter les pratiques de l'agriculture biologique.

Concernant la distribution, le producteur s'engage à être présent durant toute la distribution une fois sur deux, et déposera les fromages en début de distribution les autres semaines.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Partage de la production :

La distribution de fromages a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **tous les 15 jours, soit 7 distributions :**

les 1 octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre, et 23 décembre 2014 (distribution exceptionnellement décalée au mardi)

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Je choisis la taille de mon lot de fromages :

Cochez la case :

<input type="checkbox"/> petit lot (7€ / 2 ou 3 fromages selon leur taille) ▶ soit 49 euros pour ce contrat	<input type="checkbox"/> grand lot (11€ / 3 ou 4 fromages selon leur taille) ▶ soit 77 euros pour ce contrat
--	---

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Pierre ESTRADE
Ferme de la Cerisaie
à Saint-Thurial

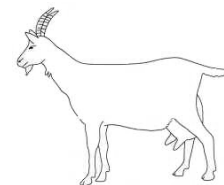
Signature de l'adhérent(e) :

Libeller le chèque à l'ordre de Pierre ESTRADE



Contrat Fromages de chèvres fermiers

Producteur : Pierre ESTRADE



3 mois : octobre 2014 – décembre 2014

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Pierre ESTRADE
Ferme de la Cerisaie
La Crublais, 35310 Saint-Thurial
06.80.34.35.22 fermedelacerisaie@hotmail.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du
1er octobre 2014 au 23 décembre 2014 pour la fourniture de fromages de chèvres fermiers.

Cet abonnement me donne droit à des fromages de chèvres, produits dans la ferme de Pierre Estrade à Saint-Thurial. Les lots de fromages sont composés d'un panachage de produits en fonction de leurs disponibilités (exemple de fromages : fromage rond cendré, fromage rond sec ou demi-sec, fromage rond aux herbes...).

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait de chèvres. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production de fromages.

L'alimentation des chèvres est composée de foin, d'herbe, de céréales (mélange d'orge et de pois) produits au sein de la ferme de Pierre Estrade, auxquels s'ajoute en complément 10% de luzerne déshydratée produite en ille-et-Vilaine.

Les parcelles de la ferme étant en cours de conversion vers l'agriculture biologique, les fromages ne peuvent recevoir la mention Agriculture Biologique et ce jusqu'en 2015. Durant cette période, l'agriculteur s'engage à respecter les pratiques de l'agriculture biologique.

Concernant la distribution, le producteur s'engage à être présent durant toute la distribution une fois sur deux, et déposera les fromages en début de distribution les autres semaines.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

Partage de la production :

La distribution de fromages a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **tous les 15 jours, soit 7 distributions :**

**les 1 octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre,
et 23 décembre** (distribution exceptionnellement décalée au mardi)

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Je choisis la taille de mon lot de fromages :

Cochez la case :

<input type="checkbox"/> petit lot (7€ / 2 ou 3 fromages selon leur taille) ▶ soit 49 euros pour ce contrat	<input type="checkbox"/> grand lot (11€ / 3 ou 4 fromages selon leur taille) ▶ soit 77 euros pour ce contrat
--	---

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Pierre ESTRADE
Ferme de la Cerisaie
à Saint-Thurial

Signature de l'adhérent(e) :

Libeller le chèque à l'ordre de Pierre ESTRADE